Conseil scolaire Centre-Nord 301, 8627, 91e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631	**Référence :C-3030 PA**	**Page 1 de 1**
	Catégorie : GESTION DES ÉCOLES **Objet : CAMPAGNES ÉLECTORALES**	
	Référence(s) juridique(s) : **Autre(s) référence(s) :** **Date d'émission :** 18 mars 1996 **Révision(s) :**	

PROCÉDURES

1. La direction de l'école est responsable de s'assurer que le personnel de l'école connaît la présente politique et la respecte.

2. La direction de l'école rapporte à la direction générale toute infraction à cette politique.

3. Toute décision prise par la direction générale en rapport avec des circonstances politiques extraordinaires, doit être rapportée au Conseil scolaire le plus rapidement possible.